

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 30 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOU - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Patrick GRIMALDI - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Pierre LAGET - Philippe LEANDRI - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Sandrine MAUREL - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Didier PARAKIAN - Anne-Laurence PETEL - Jocelyne POMMIER - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Michel ROUX - Laure ROVERA - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Julie ARIAS - Michel AMIEL représenté par Sophie CHAVE - Mireille BALLETTI représentée par Emilie CANNONE - Moussa BENKACI représenté par Sylvaine DI CARO - François BERNARDINI représenté par Patrick GRIMALDI - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée par Jean-Pascal GOURNES - Sarah BOUALEM représentée par Pierre LAGET - Doudja BOUKRINE représentée par Lydia FRENTZEL - Valérie BOYER représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Pierre HUGUET - Martin CARVALHO représenté par Jean-Pierre SERRUS - Eric CASADO représenté par Claudie MORA - Jean-Pierre CESARO représenté par Marylène BONFILLON - Saphia CHAHID représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Emmanuelle CHARAFE représentée par Gérard GAZAY - Jean-Marc COPPOLA représenté par Olivia FORTIN - Bernard DEFLESSELLES représenté par Alexandre DORIOU - Bernard DESTROST représenté par Jean-Pierre GIORGI - Vincent DESVIGNES représenté par Fabrice POUSSARDIN - Cédric DUDIEUZERE représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Chantal GARCIA représentée par Guy BARRET - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Franck SANTOS - Hervé GRANIER représenté par Daniel GAGNON - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Frédéric GUELLE représenté par Didier PARAKIAN - Sophie GUERARD représentée par Eric SEMERDJIAN - Frédéric GUINIERI représenté par Georges CRISTIANI - Prune HELFTER-NOAH représentée par Perrine PRIGENT - Nicolas ISNARD représenté par David YTIER - Sophie JOISSAINS représentée par Marc FERAUD - Nicole JOULIA représentée par Vincent GOYET - Philippe KLEIN représenté par Michel ROUX - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE

représenté par Sandrine MAUREL - Vincent LANGUILLE représenté par Betty CARVOU - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Marie MARTINOD représentée par Didier REAULT - Véronique MIQUELLY représentée par Laure-Agnès CARADEC - Yves MORAINÉ représenté par Sabine BERNASCONI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Lourdes MOUNIEN représentée par Patrick AMICO - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Grégory PANAGOUDIS représenté par Anne-Laurence PETEL - Patrick PAPPALARDO représenté par Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Benoît PAYAN représenté par Marie BATOUX - Roger PELLENC représenté par David GALTIER - Christian PELLICANI représenté par Laure ROVERA - Philippe PIGNON représenté par Philippe LEANDRI - Catherine PILA représentée par Solange BIAGGI - Henri PONS représenté par Martine VASSAL - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Denis ROSSI représenté par Marion BAREILLE - Alain ROUSSET représenté par Sophie AMARANTINIS - Isabelle ROVARINO représentée par Daniel AMAR - Michel RUIZ représenté par Jean-François CORNO - Laurence SEMERDJIAN représentée par Claude FERCHAT - Aïcha SIF représentée par Jean-Marc SIGNES - Francis TAULAN représenté par Stéphanie BRAISE - Guy TEISSIER représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Anne VIAL représentée par Hervé MENCHON - Ulrike WIRMINGHAUS représenté par Julien BERTEI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Kayané BIANCO - Linda BOUCHICHA - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-Jacques COULOMB - Robert DAGORNE - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Monique FARKAS - Gérard FRAU - Agnès FRESCHEL - Samia GHALI - Magali GIOVANNANGELI - Philippe GRANGE - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Claudie HUBERT - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Vincent KORNPROBST - Anthony KREHMEIER - Michel LAN - Éric LE DISSES - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Remi MARCENGO - Régis MARTIN - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Yannick OHANESSIAN - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Patrick PIN - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Dona RICHARD - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Paul SABATINO - Florian SALAZAR-MARTIN - Valérie SANNA - Jean-Yves SAYAG - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Marcel TOUATI - Catherine VESTIEU - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Gérard AZIBI à 9h26 - Jean-Marc SIGNES à 9h37 - Marie BATOUX à 9h40 - Audrey GARINO à 9h40 - Perrine PRIGENT à 9h40 - Sophie ARRIGHI à 9h46 - Eléonore BEZ à 9h46 - Roger GUICHARD à 9h47 - Christophe GONZALEZ à 9h47 - Didier PARAKIAN à 9h47 - Jean-Baptiste RIVOALLAN à 9h47 - Arnaud KELLER à 9h47 - Bernard MARANDAT à 9h47.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-005-18365/25/CM

■ Actualisation des services proposés aux locataires des pépinières d'entreprises et mise à jour des tarifs

117827

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est propriétaire sur son secteur ouest de trois pépinières d'entreprises dont elle assure la gestion et l'animation. Ces pépinières constituent un outil de développement local stratégique, offrant un soutien au porteur et créateur d'entreprise, jusqu'au développement de l'entreprise et son insertion dans le tissu économique.

Le paiement de l'indemnité d'occupation d'un ou de plusieurs ateliers ou bureaux ouvre l'accès aux services communs de la pépinière d'entreprises lesquels sont divisés en deux groupes.

Le 1er groupe comprend des services accessibles à toutes les entreprises résidentes sans facturation complémentaire tels que définis ci-dessous :

- Permanence téléphonique en réception d'appel par le moyen du renvoi temporaire du service public par téléphone.
- Réception du courrier, messages et petits colis.
- Accueil des clients et fournisseurs, en cas d'absence du chef d'entreprise.
- Aide aux formalités, en phase de création juridique de l'entreprise.
- Aide à la recherche de financement, au montage du plan d'affaires, aux conseils de base.
- Appui au démarrage de l'activité, aide à la mise en place d'outils spécifiques aptes à apporter au Chef d'entreprise des éléments de perspectives pour l'évolution de son activité.
- Consultation, de façon périodique ou ponctuelle, dans les locaux de la pépinière, d'un réseau de conseillers en matière juridique, fiscale, comptable et sociale.
- Animation inter-entreprises – manifestations diverses.

Le 2ème groupe comprend des services complémentaires accessibles aux entreprises résidentes sur la base d'un tarif préférentiel indiqué dans le tableau ci-après, sur demande du locataire tels que :

- La location de salles de réunion.
- Les domiciliations.
- L'entretien des bureaux.
- L'affranchissement du courrier.
- Photocopies.

La liste des services utilisés par chaque entreprise résidente est communiquée par la responsable des pépinières d'entreprises à la Régisseuse de recettes à la fin de chaque mois, afin que cette dernière puisse procéder à une refacturation des prestations.

Par délibération n° ECOR 004-9638/21/CM du 18 février 2021 la Métropole Aix-Marseille-Provence avait approuvé la liste et les tarifs applicables aux services du deuxième groupe des trois pépinières d'entreprises Ouest Métropole qui définit les conditions d'accès aux services communs

Aujourd'hui il convient de compléter cette liste des prestations.

Afin de responsabiliser les locataires des pépinières d'entreprises, il convient de mettre en place une participation aux frais de déplacement et d'intervention de l'astreinte métropolitaine en raison de l'augmentation des déclenchements intempestifs des alarmes. Ces déclenchements sont principalement liés à la non-application des procédures par certains usagers, malgré les actions pédagogiques qui ont été entreprises auprès des entreprises locataires concernées, mais sans résultat tangible.

Les journaux d'évènements relatifs aux déclenchements d'alarme permettront d'identifier l'origine de l'activation et facturer ainsi la bonne entreprise.

Par ailleurs, des travaux administratifs seront également proposés auprès des locataires des trois pépinières d'entreprises Ouest Métropole.

Prestations du 2ème groupe suivant le tableau ci-après :

Libellé de la Prestation	Prix unitaire HT	Modalités
Domiciliation simple (adresse-courrier) accès possible services 2ème groupe	120 € HT/trimestre	Permanence téléphonique ainsi que l'acheminement des messages
Domiciliation avec veille téléphonique (adresse/courrier) accès possible services 2ème groupe	320 € HT/trimestre	
Travaux administratifs	14,00 € HT/heure	
Photocopie 1 à 100 copies/mois/unité	0,15 €/par copie	
101 à 200 copies/mois/unité	0,14 €/par copie	
201 à 500 copies/mois/unité	0,10 €/par copie	
de 501 et au-delà	0,09 €/par copie	
Location de salle de réunion	35 € / ½ journée 50 € la journée	Sur réservation
Location avec vidéo projecteur au-delà d'une semaine	Sur devis	
Reliure de documents (-30 pages) avec fournitures	1,49 €/par document	
Reliures de documents (+ 30 pages) avec fournitures	2,63 €/par document	

Affranchissement du courrier	Tarifs postaux en vigueur	Courrier et petit colis à remettre au secrétariat
Participation aux frais de déplacement / d'intervention - alarme	66,00 € HT	Dès le premier déclenchement de l'alarme (oubli, erreur, ...) et/ou déplacement
Entretien ménager des ateliers pour les bureaux et sanitaires uniquement	10 €/heure	Selon les possibilités du planning de l'agent d'entretien

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECOR 004-9638/21/CM du 18 février 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant approbation de la liste et des tarifs applicables aux services du 2^{ème} groupe.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est propriétaire de trois pépinières d'entreprises situées sur le Territoire Métropolitain ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence assure la gestion de ces pépinières d'entreprises ;
- Qu'il est nécessaire de compléter la liste et les tarifs des prestations du 2^{ème} groupe suivant le tableau ci-dessus.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le tableau ci-dessus concernant la liste et les tarifs des prestations du 2^{ème} groupe de services applicables aux différentes pépinières d'entreprises situées sur le territoire Ouest Métropolitain.

Article 2 :

A l'ensemble de ces tarifs sera appliquée la TVA aux taux en vigueur.

Article 3 :

La recette correspondante sera constatée au budget annexe "immobiliers d'entreprises", de l'exercice 2025, en section de fonctionnement : chapitre 70, articles 7083 et 70878.

La recette relève de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4IMMO ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY